



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 25 Février 2013

Présents : G.BLEINC ; L.CHAMOIN ; M.HENRY ; P. CODOL ; P.AUGUSTIN ;
M. IPLIKDJIAN ; S.GUIGONNET ; P.PECQUEUX ; M.MUSCARNERA ;
J-M FICHBEN ; M.MINIER-ROUX ; G.CARCELLER

Absents : V.PAREGNO ; S.CAROTTI

Excusé : N.NAVARRO

1) Dénomination du parking du Chemin du Clos

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de dénommer le parking du chemin du clos comme suit :

- Parking du 19 mars 1962

Voté à l'unanimité, une abstention (P.CODOL)

2) Carte scolaire rentrée 2013/2014

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Inspection d'Académie relatif à la décision de suppression d'une classe à l'école élémentaire du Puits de Marin.

Monsieur le Maire expose que le faible nombre d'élèves prévus à la rentrée 2013 ne permet pas le maintien des 5 classes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, donne son avis favorable aux mesures proposées par l'Inspection d'Académie pour la carte scolaire 2013.

Voté à l'unanimité

3) Modification des rythmes scolaires

Madame Michèle HENRY, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée que la réforme scolaire annoncée répartira, pour les écoles maternelles et élémentaires, sur 5 journées les 24 heures d'enseignement hebdomadaire, et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil pour tous les élèves, afin qu'aucun d'entre eux « ne quitte l'école avant 16 h 30 ».

Conformément aux déclarations du Président de la République, les collectivités peuvent mettre en œuvre la réforme scolaire à venir dès la prochaine rentrée ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014. Si la collectivité fait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle peut prétendre à des incitations financières.

Madame la 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée qu'un travail préparatoire de plusieurs semaines a été effectué avec les enseignants et les parents d'élèves. Elle explique qu'il est tout à fait possible de mettre en œuvre la

réforme dès septembre 2013.

Oui cet exposé, le conseil municipal décide de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Voté à l'unanimité, un vote Contre (M.MINIER –ROUX)

4) Mise en place d'un système de vidéosurveillance

Monsieur Paul Augustin, adjoint à la sécurité, expose au Conseil Municipal que, pour lutter contre la délinquance, la commune envisage l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Pour ce faire, la commune doit déposer un dossier de demande d'autorisation pour un dispositif de 6 caméras. Le coût estimatif de l'installation est de 46 600 € hors taxes.

Monsieur Augustin propose le plan de financement suivant :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
Etudes	2 900,00 €	Subvention F.I.P.D	18 640,00 €
Fourniture et pose	<u>43 700,00 €</u>	Autofinancement	<u>27 960,00 €</u>
TOTAL	46 600,00 €	TOTAL	46 600,00 €

Monsieur Augustin précise qu'en fonction des réponses aux demandes d'aides et des délais nécessaires à la consultation des entreprises, l'installation du dispositif de vidéosurveillance est envisageable sur le 2^{ème} semestre 2013.

Monsieur Augustin demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance
- autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande d'autorisation pour un dispositif de 6 caméras
- approuve le plan de financement de la mise en place d'un système de vidéosurveillance ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (F.I.P.D.).

Voté à l'unanimité : Trois votes Contre (S.GUIGONNET ; P.PECQUEUX; M.MUSCARNERA)
Une abstention (M.HENRY)

5) Création de deux contrats avenir

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait, pour étoffer le service technique municipal, de créer deux contrats d'avenir de 35 heures par semaine pour une durée de 3 ans chacun.

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.
Dit que les crédits seront prévus au BP 2013 au chapitre 012.

Voté à l'unanimité

6) Modification des statuts de l'« Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var »

Madame Michèle Henry, 1^{ère} adjointe, expose aux membres du conseil municipal que le Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var a délibéré favorablement le 4 octobre 2012 pour la modification des statuts de l'Etablissement Public.

Conformément à l'article L. 1431-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent entériner ces modifications. Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les nouveaux statuts de l'Etablissement Public de Coopération culturelle à Caractère Administratif « Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Voté à l'unanimité

7) Cession gratuite au Conseil Général du terrain de la halte routière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la halte routière, il convient de céder au Conseil Général du Var une partie des parcelles communales. Il s'agit de la parcelle n° E297 de 9 m² et d'une partie de la parcelle n° E639 pour une superficie de 3017 m².

Monsieur le Maire propose que ces terrains soient cédés au Conseil Général à titre gracieux.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal décide de céder gratuitement la parcelle n° E297 de 9 m² et une partie de la parcelle n° E639 pour une superficie de 3017 m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 26 Février 2013
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 26 Février 2013

Le Maire